

Date : Le 5 Mars 2014

Note pour lever une période Probatoire (RGE)

1/ - Le dossier est incomplet (manque de dossier ou manque de références clients) :

- 3 Mois avant la fin de la période probatoire, le qualifié est sollicité par l'Opqtecc pour fournir les pièces manquantes.

Cas unique :

- A l'échéance que le qualifié ait fournit ou non les pièces manquantes : Le dossier est instruit par un instructeur puis présenté en Commission d'Attribution, qui statue soit sur la fin du probatoire soit sur le retrait d'une ou de plusieurs qualifications RGE.

* * *

*